

LA FONDATION DE L'UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS À SALZBOURG EN 1953

HEINRICH BRÖLL

En octobre 1952 a eu lieu à Venise la sixième réunion des magistrats italiens avec une participation internationale importante. Les délégations de huit pays présentes avaient discuté de la possibilité d'une coopération internationale des magistrats. Le président de l'association italienne de la magistrature, Ernesto Battaglini préconisait la création d'un organe international chapeautant les associations nationales. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme. Le comité de direction de l'association italienne avait été chargé de l'élaboration concrète de la proposition. Un accord portant sur les points essentiels a été élaboré en mai 1953 lors d'une réunion de magistrats à Rouen. La délégation autrichienne s'était déclarée, au nom de l'Association des Juges Autrichiens, prête à organiser la réunion de fondation.

Cette réunion se déroula du 4 au 6 septembre 1953 à Salzbourg. Les associations de magistrats de six pays étaient représentées par des délégués: le Brésil, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, la France et l'Autriche. Des juges de Belgique, d'Irlande et de la Sarre étaient présents en tant qu'observateurs.

La cérémonie d'ouverture a été célébrée le 4 septembre par le président de l'association autrichien-

ne Karl Wahle dans la salle des Chevaliers de la Résidence de Salzbourg. Monsieur Wahle dans son discours, acclamé avec enthousiasme, avait exprimé sa satisfaction sur le fait que le jour était enfin arrivé, où les juges de pays libres allaient se regrouper au sein d'une organisation mondiale. Il exposa les différentes raisons d'une telle association en mettant l'accent sur deux points importants: Premièrement, pour qu'une loi soit reconnue au niveau national et international, celle-ci doit rester dans le cadre de la loi éthique. Deuxièmement, que sans l'indépendance de la magistrature une démocratie ne peut pas exister.

L'après midi du 4 septembre dans la "Ständesaal" de la Résidence ont commencé les délibérations sur les statuts, lesquelles se sont poursuivies le 5 septembre. Les statuts de la fondation ont été signés le 6 septembre durant la réunion de clôture. Le texte a été rédigé en langue allemande, française et italienne, en cas de doute le texte italien devait prévaloir.

A la suite de cela, Karl Wahle a organisé la première session du Conseil Central dans le but d'éli-
re les membres du conseil. Ernesto Battaglini (Italie) a été élu Président de l'association, au poste de Vice Président ont été élus Edgard

Costa (Brésil), Otto Konrad (Allemagne), Jean Reliquet (France) et Karl Wahle (Autriche). Pietro Pascualino (Italie) a été élu Secrétaire Général, et comme suppléant Domenico De Gennaro (Italie).

Le siège de l'association devait se trouver à Rome, où devait aussi avoir lieu le premier congrès international de la magistrature.

Le chemin difficile d'élargissement de l'union d'une taille restreinte à un élargissement internationale a été réalisé avec succès grâce en particulier au travail sans relâche du Secrétaire Général Pietro Pascualino.

Quand pour la première fois de l'histoire de l'union du 22 au 24 septembre 1966 à Salzbourg ont siégé le Comité Central et les trois Commissions d'études, des juges de vingt nations différentes étaient présents. L'association des juges de Belgique, Grèce, Japon, Liban, Maroc, Pays-Bas, Paraguay, Tunisie et Angleterre avaient rejoint le groupe. Durant cette réunion a été admis l'Uruguay. Les adhésions d'autres associations, plus particulièrement des pays Scandinaves, de la Suisse et d'Amérique du Sud sont venues par la suite.

*Heinrich Bröll, né en 1911
Président Honoraire de l'UIM
Président de l'UIM 1965 - 1967
un des derniers témoins de la
fondation de l'UIM*